République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le sept octobre, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Cassagnoles au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 1er octobre 2026
Date d'affichage : le 1er octobre 2026
Nombre de délégués : 56
En exercice : 56
Présents : 40
Votants : 40 + 6 = 46
Votants par procuration : 6
Absents excusés : 8
Absents : 2

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, ROUDIL Joël, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philipe, CAZALIS Sébastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA – JACQUET Arlette, MM.MARTINEZ Aurélien, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, M., MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie.

Procurations :
M. CAHU Robert à M. CONDOMINES Robert
M. DAUTHEVILLE Jacques à M. DELORME Jean-Martin
M. FIORENZANO Johan à M. CATHALA Serge
M. GAILLARD Olivier à M. MARION Cédric
M. ALLEN Cédric à Mme COSTA PORTA – JACQUET Arlette
Mme REMILLY Christine à M. BERTO Stéphan

Absents excusés : MM. METGE Alain, PINCHARD Philippe, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, Mme MEUNIER Hélène, M. SOULIER Cyril, Mme LEFORT Véronique, M. MONEL José.

Absents : MM. SALA Michel, WITSCHGER Olivier.

Secrétaire de séance : M. DREVON Nicolas

Début de séance : 18h05

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_139_71

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Délibération n°139/2026 : Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la mesure PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) du Fonds vert pour la construction d'un pôle enfance jeunesse intercommunal à St Hippolyte du Fort

Delphine SEGURA indique que La Communauté de communes du Piémont Cévenol à mis en place une feuille de route Bâtiments, visant à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet des infrastructures intercommunales. Elle comprend 3 axes d'actions, dont l'un vise à prendre en compte les objectifs de performance énergétique en cas de construction de nouveaux équipements. Cette démarche s'inscrit dans le PCAET, dont le premier axe concerne la sobriété énergétique du patrimoine bâti.

Elle ajoute qu'afin de répondre aux besoins des usagers, il est prévu de construire un bâtiment destiné à accueillir un centre de loisirs, des permanences du lieu accueil enfants parents (LAEP) et du relais petite enfance (RPE) à St Hippolyte du Fort.
Afin de rester en cohérence avec ses objectifs pour le patrimoine bâti, et plus largement avec les objectifs du PCAET, le bâtiment projeté va intégrer plusieurs dispositifs en faveur de la transition écologique (isolation, confort d'été par la mise en place de brise-soleil, installation de panneaux photovoltaïques, cour végétalisée, ...).

Elle précise que l'état a mis en place une mesure PCAET du Fonds vert (Fonds d'accélération pour la transition écologique dans les territoires), dont a bénéficié la CCPC en 2025, et qui a été reconduite en 2026. Ce dispositif de l'Etat vise à soutenir les projets qui s'inscrivent dans les PCAET intercommunaux.
Plusieurs opérations, prévues au budget d'investissement 2026 de la communauté de communes, s'inscrivent dans la lignée du PCAET, et notamment le projet de construction du pôle enfance jeunesse intercommunal de St Hippolyte du Fort. A ce titre, il est envisagé de solliciter un financement dans le cadre de la mesure PCAET du Fonds vert, selon le budget prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Construction d'un bâtiment pour le pôle enfance jeunesse intercommunal de St Hippolyte du Fort	3 161 310,00 €	FEDER (15,82 %)	500 000,00 €
		Etat DETR/DSIL (18,98 %)	600 000,00 €
		Fonds vert PCAET (12, 02 %)	380 000,00 €
		Région (6,33 %)	200 000,00 €
		Région et banque des territoires (0,63 %)	20 000,00 €
		Département (9,49 %)	300 000,00 €
		CAF (16,45 %)	520 000,00 €
		Autofinancement	641 310,00 €
TOTAL HT	3 161 310,00 €	TOTAL HT	3 161 310,00 €

Il est proposé au conseil communautaire :
-de valider le plan de financement prévisionnel tel qu'exposé ci-dessus ;
-de délibérer pour solliciter une aide financière de l'Etat pour le projet de construction du pôle enfance jeunesse intercommunal de St Hippolyte du Fort dans le cadre de la mesure PCAET du Fonds vert ;
-d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes.

Jean-Louis LAGARDE demande où en est le projet, et plus précisément du côté de la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort ?
Philippe CASTANON indique que le projet avance, ce qui justifie les demandes de subventions. Il précise que la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort travaille en concertation avec la Communauté de communes. Le maire de Saint-Hippolyte-du-Fort apportera des précisions sur l'aménagement de la RD 999. Il est rappelé que l'objectif du projet est de sécuriser cet axe routier afin de garantir la sécurité à l'abord du pôle enfance jeunesse intercommunal.
Stéphane BERTO souligne l'importance d'une coordination étroite entre la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort et la Communauté de communes afin de faire avancer le projet de manière cohérente et de permettre le démarrage des travaux dans les meilleurs délais.

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_139_71

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Il précise que le projet de porte sur un linéaire de plus d'un kilomètre et qu'il sera donc réalisé par phases.
La sécurisation de la zone située devant le pôle enfance jeunesse intercommunal n'était initialement pas prévue dans la première phase des travaux. Toutefois, cette programmation a été revue afin de permettre la réalisation simultanée des travaux concernant la construction du pôle enfance jeunesse intercommunal et la sécurisation de la RD 999.
Stéphane BERTO indique également que la Communauté de communes a demandé à la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort de formaliser son engagement par écrit. La commune est actuellement en train de préparer ce document.

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts et les intérêts communautaires de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 juillet 2022 adoptant définitivement le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,
Considérant le dispositif fonds vert dans le cadre du PCAET,
Considérant la nécessité de construire un pôle enfance jeunesse intercommunal à St Hippolyte du Fort afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et de développer les services autour de l'enfance et la jeunesse sur le territoire
Considérant le budget prévisionnel ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Construction d'un bâtiment pour le pôle enfance jeunesse intercommunal de St Hippolyte du Fort	3 161 310,00 €	FEDER (15,82 %)	500 000,00 €
		Etat DETR/DSIL (18,98 %)	600 000,00 €
		Fonds vert PCAET (12, 02 %)	380 000,00 €
		Région (6,33 %)	200 000,00 €
		Région et banque des territoires (0,63 %)	20 000,00 €
		Département (9,49 %)	300 000,00 €
		CAF (16,45 %)	520 000,00 €
		Autofinancement	641 310,00 €
TOTAL HT	3 161 310,00 €	TOTAL HT	3 161 310,00 €

- de solliciter auprès de l'Etat une aide financière pour le projet de construction du pôle enfance jeunesse intercommunal de St Hippolyte du Fort dans le cadre de la mesure PCAET du Fonds vert à hauteur de 380 000,00 €
- de s'engager à réunir sa part contributive
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :
- de la transmission en sous-préfecture le : 12.10.26
- de la publication : 12.10.26

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_139_71